

# Faites-les entrer dans l'Histoire



(1) Depuis quelques siècles, le Panthéon à Paris est une nécropole qui accueille les plus grandes figures de la France. Écrivains, politiques, scientifiques... tous ont aujourd'hui le grade d'immortels. Pourtant, à l'origine, l'édifice était uniquement destiné à recevoir les reliques de Sainte-Geneviève, patronne de Paris. Mais en 1791, sous la Révolution française, l'Assemblée nationale décide de transformer l'église en temple laïque. On lui donne alors le nom de Panthéon, avec pour rôle de rendre hommage à la mémoire des nouveaux héros de la patrie.

**2**

Si le temple a d'abord accueilli des révolutionnaires, plus de la moitié des 76 « grands hommes » entrés au Panthéon l'ont été sous l'Empire napoléonien. La plupart de ces grands hommes sont aujourd'hui d'illustres inconnus. Sous la IIIe République, de grandes figures politiques y ont été inhumées, tels Jean Jaurès ou Léon Gambetta. Sous la Ve République, des écrivains comme Victor Hugo et Émile Zola

ainsi que des scientifiques comme Pierre et Marie Curie font leur entrée.

**3**

Outre les tombes et les urnes funéraires, on y trouve aussi plus de mille plaques commémoratives. Car l'hommage rendu aux personnalités de la Nation ne se traduit pas nécessairement par le transfert du corps du défunt. Ainsi, on peut lire sur les murs les noms d'écrivains ou soldats morts pour la France en 1914-18.

**4**

En 1791, c'est d'abord l'Assemblée constituante qui prend la résolution d'inhumer une personnalité au Panthéon. Puis en 1794, c'est la Convention qui prend le relais. Sous le 1er Empire, Napoléon 1er s'octroie le droit de choisir les entrants, avant que ce même droit ne retourne aux députés, en 1885. Depuis la Ve République, cette prérogative revient au président de la République. C'est un décret qui acte le transfert de la dépouille ou des cendres du défunt.

**5**

Une personnalité vivante peut en effet le faire savoir, ou ses héritiers

peuvent s'y opposer. Le général de Gaulle a toujours fait entendre qu'il ne souhaitait pas y être inhumé, et les héritiers d'Albert Camus se sont opposés à l'intention de Nicolas Sarkozy de panthéoniser l'écrivain en 2009.

## 6

Aucun texte ne détaille les mérites exigés, si ce n'est « Le Panthéon est réservé aux grands hommes qui ont mérité la reconnaissance de la

France ». Si tous ceux qui se trouvent actuellement dans la crypte sont de nationalité française, il n'est *a priori* spécifié nulle part qu'il faille nécessairement être français. Si les exigences ne sont pas explicitement notifiées, on attend d'une personnalité qu'elle incarne les idéaux de la République, et que son combat fasse écho aux valeurs de l'État.

*d'après Réponse à tout,  
septembre 2018*